



## Alcool et drogue au travail

Par **lincoln18**, le **20/02/2016** à **15:58**

Bonjour, je travaille dans une entreprise d'espaces verts ce qui nous amène à utiliser du matériel dangereux (débroussailleuse, taie-haie, tronçonneuse...). Un des membres de l'équipe consomme quotidiennement de l'alcool et de la drogue en travaillant, il en est dangereux et irrespectueux, ce qui a créé une certaine tension dans le groupe. Avec quelques collègues, nous l'avons signalé à nos responsables directes qui en ont référé à la direction mais rien n'a changé, l'individu continue ces méfaits. Que faire pour que cette situation cesse? Quels recours avons-nous?

Par **P.M.**, le **20/02/2016** à **18:01**

Bonjour,

L'employeur de son côté doit se montrer prudent pour le contrôle de l'alcoolémie et de l'usage de drogue et il faudrait savoir s'il y a un règlement intérieur s'il comporte des dispositions à ce propos...

En revanche, le Médecin du Travail pourrait l'aider pour régler le problème...

Vous pourriez par l'intermédiaire éventuellement des Représentants du Personnel l'alerter une nouvelle fois sur les problèmes de sécurité que cela pose...

Par **lincoln18**, le **20/02/2016** à **18:10**

Merci de votre réponse, le règlement intérieur comporte bien les dispositions prévues à cet effet. Étant une entreprise de moins de vingt salariés, il n'y a pas de représentant du personnel, mais nous avons décidé de réinformer la direction par lettre recommandée. Cordialement.

Par **P.M.**, le **20/02/2016** à **18:15**

Normalement, l'élection d'un Délégué du Personnel, c'est à partir de 11 salariés...

Par **lincoln18**, le **20/02/2016** à **18:17**

Merci pour l' info.

Par **lincoln18**, le **20/02/2016** à **18:42**

Au cas où la direction ne fait rien, vers qui pouvons nous nous retourner?

Par **P.M.**, le **20/02/2016** à **19:25**

Il faudrait qu'il y ait une véritable menace pour la sécurité et la santé des autres salariés pour qu'ils puissent faire usage de leur [droit d'alerte et/ou de retrait](#)...

Par **lincoln18**, le **20/02/2016** à **19:31**

Si les choses restent en l' état, nous avons prévu cette possibilité.  
Cordialement.